



Prime panier, convention boulangerie pâtisserie

Par **mariemathilda**, le **15/02/2020 à 12:49**

Bonjour, Existe-t-il des primes paniers quand on travaille en moyenne 10 heures d'affilées. Merci.

Par **Tisuisse**, le **16/02/2020 à 06:06**

Bonjour, Voir vos conventions collectives. Par ailleurs, je ne pense pas que faire travailler un salarié 10 heures d'affilées sans prévoir une coupure soit légal. Voyez aussi une délégation syndicale au niveau de votre département.

Par **morobar**, le **17/02/2020 à 10:08**

Bonjour, La prime de panier est prévue au chef de l'article 24 de la convention collective. Par ailleurs le code du travail prévoit une coupure d'au moins 20 minutes après 6 h de travail. Cela ne veut pas dire de rentrer chez soi, mais de disposer de cette pause pour faire ce que bon semble au salarié.